



Envoyé en préfecture le 03/12/2021

Reçu en préfecture le 03/12/2021

Affiché le



ID : 077-217704204-20211125-2021_36-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers :

En exercice **27**

Présents **18**

Votants **24**

L'an deux mil vingt et un

Le : **Jeudi 25 Novembre**

Le Conseil Municipal de la Commune de **SAINT-MARD**

Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie,

Sous la présidence de M. **Daniel DOMETZ**, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : **19 Novembre 2021**

OBJET :

**ADHESION AU
SERVICE
MUTUALISE
D'AUTORISATION
DU DROIT DES
SOLS DE LA
CARPF**

Présents : MMES CASSAR, DUCHEINE, FELON H, GARDO, GIBERT, HILDERAL, HOVART, LACROIX, LEFEVRE, MAJCHRZAK.
MM. ANTOINE, DIAS, DOMETZ, FORET, HANNOFF, LEPROUST, MOREL, NIKOU.

Absents Représentés :

Mme AZZIZI	donne pouvoir à	Mme GARDO
Mme FELON N.	donne pouvoir à	Mme FELON H.
Mme HUET	donne pouvoir à	Mme LEFEVRE
M. BERGHEAUD	donne pouvoir à	Mme GIBERT
M. DUTRUGE	donne pouvoir à	M. MOREL
M. LE GALLOU	donne pouvoir à	M. DOMETZ

Absents : MM. DAUDIER, DAVERDIN, YVON.

Secrétaire de Séance : Monsieur Philippe LEPROUST.

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code de l'urbanisme et notamment ses articles L.422-1 à L.422-8 et R.423-15 à R.423-48,

Considérant l'objectif d'amélioration du service rendu aux administrés au travers de la de la simplification des procédures et d'une meilleure sécurité juridique ;

Après avoir ouï cet exposé et en avoir délibéré, Le Conseil Municipal :

APPROUVE - le projet de convention entre la commune de Saint-Mard et la communauté d'agglomération Roissy Pays de France pour l'instruction des autorisations et actes relatifs à l'occupation des sols, tel que joint en annexe (2 abstentions)

AUTORISE - Monsieur le Maire à signer ladite convention (2 abstentions)

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus et ont signé au registre les membres présents.

Certifié exécutoire

**Reçu en
Sous-préfecture
Le :**

**Publié ou Notifié
Le :**





Envoyé en préfecture le 03/12/2021

Reçu en préfecture le 03/12/2021

Affiché le

Berger
Levrault
077 2021

ID : 077-217704204-20211125-2021_37-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers :

En exercice 27

Présents 18

Votants 24

L'an deux mil vingt et un

Le : **Jeudi 25 Novembre**

Le Conseil Municipal de la Commune de **SAINT-MARD**

Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie,

Sous la présidence de M. **Daniel DOMETZ**, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : **19 Novembre 2021**

OBJET :

VENTE DE TERRAIN

Présents : MMES CASSAR, DUCHEINE, FELON H, GARDO, GIBERT, HILDERAL, HOVART, LACROIX, LEFEVRE, MAJCHRZAK.

MM. ANTOINE, DIAS, DOMETZ, FORET, HANNOFF, LEPROUST, MOREL, NIKOU.

Absents Représentés :

Mme AZZIZI	donne pouvoir à	Mme GARDO
Mme FELON N.	donne pouvoir à	Mme FELON H.
Mme HUET	donne pouvoir à	Mme LEFEVRE
M. BERGHEAUD	donne pouvoir à	Mme GIBERT
M. DUTRUGE	donne pouvoir à	M. MOREL
M. LE GALLOU	donne pouvoir à	M. DOMETZ

Absents : MM. DAUDIER, DAVERDIN, YVON.

Secrétaire de Séance : Monsieur Philippe LEPROUST.

Le Maire expose au Conseil Municipal que la société « La Maison Kangourou » souhaite acquérir une parcelle appartenant à la commune de Saint-Mard, sur le terrain cadastré B735 et B733 avant division, situé 26 rue du Moutiers, pour une contenance de 593 m² en zone UA et 248 m² en zone UE soit 841 m². Le prix qui lui est proposé est de 120.000 €.

Aussi, il convient de constater la désaffectation du bien vendu et de prononcer le déclassement du domaine public vers le domaine privé de la parcelle B735, au profit de la société « La Maison KANGOUROU ».

Après avoir ouï cet exposé et en avoir délibéré, **Le Conseil Municipal :**

AUTORISE – Le Maire à vendre la parcelle B735 à la société « La Maison KANGOUROU » au prix de 120.000 € (Cent vingt mille euro)

PRECISE – que l'usage du terrain ne pourra se faire que pour la construction d'une crèche

AUTORISE – Le Maire à signer l'acte notarié.

PRECISE – que les frais notariés et d'enregistrement seront à la charge de la société « La Maison KANGOUROU ».

PRECISE – que l'acte sera enregistré par l'étude ROCHELOIS-BESINS & Associés Notaires, Emilie DASSONVILLE 22 rue Bayen 75017 PARIS

CONSTATE – la désaffectation de la parcelle B435

PRONONCE – le déclassement du domaine public vers le domaine privé de ce terrain

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus et ont signé au registre les membres présents.

Certifié exécutoire

**Reçu en
Sous-préfecture**

Le :

Publié ou Notifié

Le :

Le Maire

Daniel DOMETZ



Envoyé en préfecture le 03/12/2021

Reçu en préfecture le 03/12/2021

Affiché le

Berger
Levrault

ID : 077-217704204-20211125-2021_39-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt et un

Le : **Jeudi 25 Novembre**

Le Conseil Municipal de la Commune de **SAINT-MARD**

Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie,
Sous la présidence de M. **Daniel DOMETZ**, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : **19 Novembre 2021**

Présents : MMES CASSAR, DUCHEINE, FELON H, GARDO, GIBERT, HILDERAL, HOVART, LACROIX, LEFEVRE, MAJCHRZAK.
MM. ANTOINE, DIAS, DOMETZ, FORET, HANNOFF, LEPROUST, MOREL, NIKOU.

Absents Représentés :

Mme AZZIZI	donne pouvoir à	Mme GARDO
Mme FELON N.	donne pouvoir à	Mme FELON H.
Mme HUET	donne pouvoir à	Mme LEFEVRE
M. BERGHEAUD	donne pouvoir à	Mme GIBERT
M. DUTRUGE	donne pouvoir à	M. MOREL
M. LE GALLOU	donne pouvoir à	M. DOMETZ

Absents : MM. DAUDIER, DAVERDIN, YVON.

Secrétaire de Séance : Monsieur Philippe LEPROUST.

Le Maire rappelle au Conseil Municipal que le Gymnase Armand Lanoux appartient au Syndicat Intercommunal du Collège de Saint-Mard et les différents compteurs sont enregistrés au nom de la commune.

A cet effet, le Syndicat nous rembourse donc les consommations concernant le gymnase.

Pour l'année 2020, le montant à rembourser s'élève à 27.739,55 € dont le détail est le suivant :

- Electricité : 26.420,04 €
- Eau : 1.319,51 €

Après avoir ouï cet exposé et en avoir délibéré, Le Conseil Municipal :

AUTORISE – Le Maire à encaisser ce remboursement

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus et ont signé au registre les membres présents.

Nombre de Conseillers :

En exercice **27**

Présents **18**

Votants **24**

OBJET :

**REMBOURSEMENT
DES FRAIS
D'ELECTRICITE ET
EAU AU GYMNASSE
ARMAND LANOUX**

Certifié exécutoire

**Reçu en
Sous-préfecture**

Le :

Publié ou Notifié

Le :





Envoyé en préfecture le 03/12/2021

Reçu en préfecture le 03/12/2021

Affiché le

ID : 077-217704204-20211125-2021_40-DE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers :

En exercice 27

Présents 18

Votants 24

L'an deux mil vingt et un

Le : **Jeudi 25 Novembre**

Le Conseil Municipal de la Commune de **SAINT-MARD**

Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie,
Sous la présidence de M. **Daniel DOMETZ**, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : **19 Novembre 2021**

OBJET :

DECISIONS MODIFICATIVES

Présents : MMES CASSAR, DUCHEINE, FELON H, GARDO, GIBERT, HILDERAL, HOVART, LACROIX, LEFEVRE, MAJCHRZAK. MM. ANTOINE, DIAS, DOMETZ, FORET, HANNOFF, LEPROUST, MOREL, NIKOU.

Absents Représentés :

Mme AZZIZI	donne pouvoir à	Mme GARDO
Mme FELON N.	donne pouvoir à	Mme FELON H.
Mme HUET	donne pouvoir à	Mme LEFEVRE
M. BERGHEAUD	donne pouvoir à	Mme GIBERT
M. DUTRUGE	donne pouvoir à	M. MOREL
M. LE GALLOU	donne pouvoir à	M. DOMETZ

Absents : MM. DAUDIER, DAVERDIN, YVON.

Secrétaire de Séance : Monsieur Philippe LEPROUST.

Le Maire expose au conseil qu'il est nécessaire d'effectuer des décisions modificatives afin de réajuster certains comptes, à savoir :

Article 615231 : -40.000

Article 6042 : +30.000

Article 615221 : -10.000

Article 60612 : +20.000

Après avoir ouï cet exposé et en avoir délibéré, Le Conseil Municipal :

AUTORISE – Le Maire à effectuer les Décisions Modificatives

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus et ont signé au registre les membres présents.

Certifié exécutoire

**Reçu en
Sous-préfecture**

Le :

Publié ou Notifié

Le :





Envoyé en préfecture le 03/12/2021

Reçu en préfecture le 03/12/2021

Affiché le

ID : 077-217704204-20211125-2021_41-DE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers :

En exercice 27

Présents 18

Votants 24

L'an deux mil vingt et un

Le : **Jeudi 25 Novembre**

Le Conseil Municipal de la Commune de **SAINT-MARD**

Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie,
Sous la présidence de M. **Daniel DOMETZ**, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : **19 Novembre 2021**

OBJET :

**DEMANDE DE
SUBVENTION DETR**

Présents : MMES CASSAR, DUCHEINE, FELON H, GARDO, GIBERT, HILDERAL, HOVART, LACROIX, LEFEVRE, MAJCHRZAK. MM. ANTOINE, DIAS, DOMETZ, FORET, HANNOFF, LEPROUST, MOREL, NIKOU.

Absents Représentés :

Mme AZZIZI	donne pouvoir à	Mme GARDO
Mme FELON N.	donne pouvoir à	Mme FELON H.
Mme HUET	donne pouvoir à	Mme LEFEVRE
M. BERGHEAUD	donne pouvoir à	Mme GIBERT
M. DUTRUGE	donne pouvoir à	M. MOREL
M. LE GALLOU	donne pouvoir à	M. DOMETZ

Absents : MM. DAUDIER, DAVERDIN, YVON.

Secrétaire de Séance : Monsieur Philippe LEPROUST.

Le Maire donne lecture au Conseil Municipal de la circulaire préfectorale, concernant la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR).

A ce titre, il rappelle que nous pouvons solliciter une subvention pour réaliser différents travaux d'investissement, et propose de solliciter cette aide pour les travaux de modernisation des installations d'éclairage public visant des économies d'énergie.

Après avoir oui cet exposé et en avoir délibéré, Le Conseil Municipal :

APPROUVE – le projet de travaux de modernisation des installations d'éclairage public visant des économies d'énergie

SOLLICITE - l'aide financière de l'état au titre de la DTER

S'ENGAGE – à inscrire les crédits nécessaires au budget 2022

S'ENGAGE – à ne pas commencer les travaux sans autorisation préalable

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus et ont signé au registre les membres présents.

Certifié exécutoire

**Reçu en
Sous-préfecture**

Le :

Publié ou Notifié

Le :





Envoyé en préfecture le 03/12/2021

Reçu en préfecture le 03/12/2021

Affiché le



ID : 077-217704204-20211125-2021_42-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt et un

Le : **Jeudi 25 Novembre**

Le Conseil Municipal de la Commune de **SAINT-MARD**

Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie,
Sous la présidence de M. **Daniel DOMETZ**, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : **19 Novembre 2021**

Présents : MMES CASSAR, DUCHEINE, FELON H, GARDO, GIBERT, HILDERAL, HOVART, LACROIX, LEFEVRE, MAJCHRZAK.
MM. ANTOINE, DIAS, DOMETZ, FORET, HANNOFF, LEPROUST, MOREL, NIKOU.

Absents Représentés :

Mme AZZIZI	donne pouvoir à	Mme GARDO
Mme FELON N.	donne pouvoir à	Mme FELON H.
Mme HUET	donne pouvoir à	Mme LEFEVRE
M. BERGHEAUD	donne pouvoir à	Mme GIBERT
M. DUTRUGE	donne pouvoir à	M. MOREL
M. LE GALLOU	donne pouvoir à	M. DOMETZ

Absents : MM. DAUDIER, DAVERDIN, YVON.

Secrétaire de Séance : Monsieur Philippe LEPROUST.

Un complément indemnitaire annuel peut être versé chaque année en fonction de la valeur professionnelle et de l'investissement de l'agent, appréciés lors de l'entretien professionnel. L'autorité territoriale arrête le montant du CIA déterminé, en tenant compte des résultats de l'évaluation professionnelle selon les critères suivants :

- L'investissement personnel,
- La prise d'initiative,
- Les résultats professionnels obtenus eu égard aux objectifs fixés dans l'année,
- Les qualités relationnelles,
- La manière de servir

Nombre de Conseillers :

En exercice 27

Présents 18

Votants 24

OBJET :

**MISE A JOUR DU
PLAFOND DU CIA
POUR LE GRADE DE
TECHNICIEN
TERRITORIAL**

Certifié exécutoire

**Reçu en
Sous-préfecture**

Le :

Publié ou Notifié

Le :

Une délibération a été prise en Conseil Municipal le 10/11/2021. Elle a été modifiée pour les agents au grade de technicien territorial, comme suit :

TECHNICIENS TERRITORIAUX		C.I.A.
Groupes de fonctions	Emplois (à titre indicatif)	
Groupe 1	<i>Direction d'un service, direction des travaux sur le terrain, contrôle des chantiers, ...</i>	2380 €
Groupe 2	<i>Adjoint au responsable de structure, expertise, ...</i>	2185 €
Groupe 3	<i>Contrôle de l'entretien et du fonctionnement des ouvrages, surveillance des travaux d'équipements ...</i>	1995 €

Il est donc nécessaire de délibérer pour mettre à jour ces plafonds

Après avoir ouï cet exposé et en avoir délibéré, Le Conseil Municipal :

ADOpte – la mise à jour des plafonds pour le grade de technicien territorial au 1^{er} décembre 2021 (1 abstention)

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus et ont signé au registre les membres présents.



Daniel DOMMETZ



Envoyé en préfecture le 03/12/2021

Reçu en préfecture le 03/12/2021

Affiché le

Berger
Levrault

ID : 077-217704204-20211125-2021_43-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt et un

Le : *Jeudi 25 Novembre*

Le Conseil Municipal de la Commune de **SAINT-MARD**

Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie,
Sous la présidence de M. *Daniel DOMETZ*, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : *19 Novembre 2021*

Présents : MMES CASSAR, DUCHEINE, FELON H, GARDO, GIBERT, HILDERAL, HOVART, LACROIX, LEFEVRE, MAJCHRZAK.

MM. ANTOINE, DIAS, DOMETZ, FORET, HANNOFF, LEPROUST, MOREL, NIKOU.

Absents Représentés :

Mme AZZIZI	donne pouvoir à	Mme GARDO
Mme FELON N.	donne pouvoir à	Mme FELON H.
Mme HUET	donne pouvoir à	Mme LEFEVRE
M. BERGHEAUD	donne pouvoir à	Mme GIBERT
M. DUTRUGE	donne pouvoir à	M. MOREL
M. LE GALLOU	donne pouvoir à	M. DOMETZ

Absents : MM. DAUDIER, DAVERDIN, YVON.

Secrétaire de Séance : Monsieur Philippe LEPROUST.

La Commune de Saint-Mard a signé un marché avec la société ARMOR CUISINE, prestataire pour la fourniture des repas. Dans le cadre de la lutte contre le gaspillage alimentaire, la société ARMOR CUISINE nous a adressé un avenant au marché permettant de passer les repas servis de 5 à 4 composants à compter du 01/12/21.

Après avoir ouï cet exposé et en avoir délibéré, Le Conseil Municipal :

AUTORISE – Monsieur Le Maire à signer l'avenant auprès de la société ARMOR CUISINE

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus et ont signé au registre les membres présents.

Nombre de Conseillers :

En exercice 27

Présents 18

Votants 24

OBJET :

**AVENANT AU
MARCHÉ ARMOR
CUISINE**

Certifié exécutoire

**Reçu en
Sous-préfecture
Le :**

**Publié ou Notifié
Le :**





Envoyé en préfecture le 03/12/2021

Reçu en préfecture le 03/12/2021

Affiché le

Berger
Levrault
11/2021

ID : 077-217704204-20211125-2021_44-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers :

En exercice 27

Présents 18

Votants 24

L'an deux mil vingt et un

Le : **Jeudi 25 Novembre**

Le Conseil Municipal de la Commune de **SAINT-MARD**

Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie,
Sous la présidence de M. **Daniel DOMETZ**, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : **19 Novembre 2021**

OBJET :

**DESAFFECTATION
PARCELLE B2804**

Présents : MMES CASSAR, DUCHEINE, FELON H, GARDO, GIBERT, HILDERAL, HOVART, LACROIX, LEFEVRE, MAJCHRZAK. MM. ANTOINE, DIAS, DOMETZ, FORET, HANNOFF, LEPROUST, MOREL, NIKOU.

Absents Représentés :

Mme AZZIZI	donne pouvoir à	Mme GARDO
Mme FELON N.	donne pouvoir à	Mme FELON H.
Mme HUET	donne pouvoir à	Mme LEFEVRE
M. BERGHEAUD	donne pouvoir à	Mme GIBERT
M. DUTRUGE	donne pouvoir à	M. MOREL
M. LE GALLOU	donne pouvoir à	M. DOMETZ

Absents : MM. DAUDIER, DAVERDIN, YVON.

Secrétaire de Séance : Monsieur Philippe LEPROUST.

La Commune de Saint-Mard a pris une délibération le 16 septembre 2021, autorisant Le Maire à signer une convention avec la SCI Saint-Mard Santé pour préciser les contreparties pesant sur le cessionnaire à une cession immobilière à l'euro symbolique de la parcelle B2804.

Aussi, il convient de constater la désaffectation du bien vendu et de prononcer le déclassement du domaine public vers le domaine privé de la parcelle B2804, au profit de la SCI Saint-Mard Santé.

Après avoir ouï cet exposé et en avoir délibéré, Le Conseil Municipal :

CONSTATE – la désaffectation de la parcelle B2804

PRONONCE – le déclassement du domaine public vers le domaine privé de ce terrain

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus et ont signé au registre les membres présents.

Certifié exécutoire

**Reçu en
Sous-préfecture**

Le :

Publié ou Notifié

Le :

Le Maire

Daniel DOMETZ